

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de MOISSY CRAMAYEL	Délimitation du tronçon							
	Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
	Autoroute A5a					1	300	
	Autoroute A5b					1	300	
	Nationale 6	2	+ 530	5		4	30	
	Nationale 6	5		5	+ 470	2	250	
	Nationale 104	21	+ 400	21	+ 750	1	300	
	Nationale 104	22	+ 770	24	+ 400	1	300	
	Départementale 402					4	30	
	Voie T3	1	+ 210	5	+ 1 355	3	100	
	Voie M4					3	100	
	SNCF Paris à Marseille					1	300	

Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99DAIACV048
 en date du 12 MAR. 1999

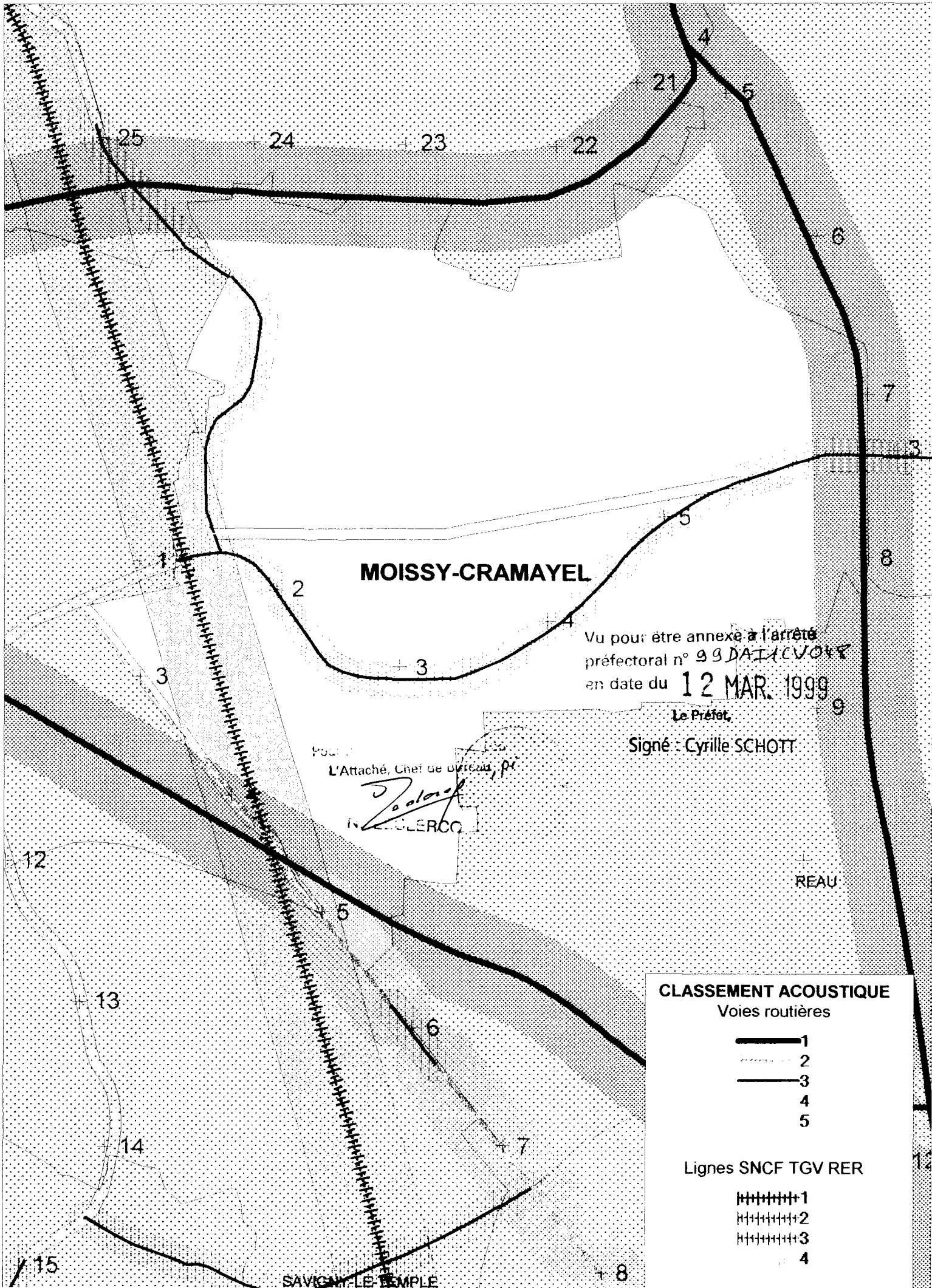
Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

POUR AMPLIATION
 Pour le Préfet et par délégation
 L'Attaché, Chef de Bureau


 M. LECLERCO

ANNEXE 3 ; PLAN



Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99 DAIICV007
 en date du 12 MAR. 1999

Le Préfet,

Signé : Cyrille SCHOTT

Pour
 L'Attaché, Chef de bureau, Pt.
Zolner
 INZELERCO

CLASSEMENT ACOUSTIQUE	
Voies routières	
	1
	2
	3
	4
	5
Lignes SNCF TGV RER	
	1
	2
	3
	4